

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (RUM)

## Type de contrat: PRODUITS COMMUNAUX

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la marie de GRUCHET-LE-VALASSE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Marie de GRUCHET-LE-VALASSE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- -dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- -sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : FR70ZZZ855BD7
Nom, prénom :	Nom: Mairie de Gruchet-Le-Valasse
Adresse:	Adresse: rue du Docteur Gernez
Code postal :	Code postal : 76210
Ville :	Ville: GRUCHET LE VALASSE
Pays :	Pays: France
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif	
Signé à :	Signature :
Le (JJ/MM/AAAA) :	
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHANT) :	
Nom du tiers débiteur :	
JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)	

## Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par La Mairie de GRUCHET-LE-VALASSE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de GRUCHET-LE-VALASSE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MAIRIE -